

BULLETIN MUNICIPAL

N°26



Elaboré par Mr Le Maire, M. J-P Burgstahler.

BULLETIN DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 20 février 2025

Présents :

- M. le maire : Segundo ALFONSO
- M. le 1^{er} adjoint : Didier VUILLIN
- M. le 2^e adjoint : Jacques LEFEVRE
- Mrs les conseillers : DEVILLARD Jonathan, BRENIAUX Jean-Marc, GILLOT Vincent, Jordan CHAUVIN, Jean-Pierre BURGSTHALER

Absents excusés :

LANTOINE Nicolas (procuration à M. BRENIAUX), POUX Christian

Secrétaire de séance : M. BURGSTHALER Jean-Pierre

Ouverture de la séance 19h30

Les conseillers municipaux ont signé le registre des délibérations sans observations particulières.

CHARGES LOGEMENT COMMUNAL :

Les factures d'achat de granulés ont été divisées par deux sur la période 2024/2025 par rapport à la période 2022/2023, le maire propose au conseil municipal de diminuer les charges sur le logement communal de la cure. Voté à l'unanimité

PARTICIPATION MUTUELLE :

La réforme de protection sociale complémentaire (PSC) a introduit l'obligation de participation pour les employeurs publics :

Au 1^{er} janvier 2025 pour la prévoyance, la participation ne pourra être inférieure à 20% du montant de référence fixé à 35 €, soit 7€.

Au 1^{er} janvier 2026 pour la santé, la participation ne pourra être inférieure à 50 % du montant de référence fixé à 30 € soit 15 €. Le maire propose de valider la participation prévoyance au 1^{er} janvier 2025 et la mutuelle au 1^{er} janvier 2026, voté à l'unanimité.

PREPARATION DU BUDGET 2025 :

Le Maire présente les différents projets d'investissement inscrits sur le budget pour l'année 2025.

CRTE :

Le CRTE (Contrat pour la Réussite de la Transition Écologique) vise à recenser et coordonner toutes les initiatives de transition écologique du territoire, en fonction de leur contribution au projet de territoire, et à prioriser les projets. Pour les projets complexes, le CRTE aide à solliciter différents dispositifs auprès de divers partenaires, y compris hors DETR/DSIL/FNADT (fonds vert, soutien au commerce rural...).

L'État nous informe que **la présence d'un projet dans le CRTE sera un critère d'attribution de la DETR.** Priorité sera donnée aux projets les plus matures parmi ceux inscrits au CRTE. Le maire propose aux conseillers municipaux d'inscrire au CRTE différentes fiches pour la rénovation énergétique des bâtiments communaux et l'assainissement de la mairie et de la cure.

TOUR DU JURA :

Le 19 avril prochain, le Tour du Jura, une course cycliste professionnelle, passera par notre village. À cette occasion, la route sera fermée dans les deux sens de circulation lors du passage des cyclistes. Une caravane publicitaire sera également présente pour ravir les supporters en bord de route. De plus une animation est prévue sur les deux communes (La Bretenière-Our) pour mettre à l'honneur cette belle manifestation, le maire demande l'implication du comité des fêtes pour animer la place de la mairie.

Les organisateurs recherchent également des signaleurs pour aider à la bonne marche de l'événement. Chaque bénévole se verra remettre un t-shirt de la course ainsi qu'un bon d'achat de 10 € à valoir dans le magasin COLRUYT. Prendre contact avec la mairie qui transmettra à l'organisateur.

PRESENTATION BILAN DES VOIES COMMUNALES :

Un tableau de classement de la voirie a été établi conformément au souhait du conseil municipal et à la loi 3DS afin de permettre à la commune de toucher au plus juste la DGF en fonction du métrage linéaire de ses voies.

Monsieur le Maire présente le tableau de classement de la voirie :

		BILAN DES VOIES DE 39400 - OUR	
		Type voie	Longueur total (en ml)
5	Voies communales		9 296
		<i>à caractère de RUE</i>	<i>8 407</i>
		<i>à caractère de CHEMIN</i>	<i>854</i>
		<i>à caractère de PLACE</i>	<i>35</i>
	Chemin ruraux		22 749
	Chemins d'exploitation		57 056
	Départementales		2 167
		TOTAL (en ml)	91268

Dans les 91 268ml de voirie, 2 voies retiennent l'attention :

- ✓ Le Grand contournement pour 2 063ml
- ✓ Triage de la Bretenière à Germigney pour 5 010 ml

Ces 2 voies situées en bordure cadastrale dans la forêt de Chaux réhaussent, certes, le métrage linéaire de la commune rendant plus favorable l'octroi de subvention mais suppose également que ces deux voies soient bien identifiées comme telles avec tout ce que ça implique en termes d'entretien et de responsabilité.

Le maire propose de retirer le classement de ces deux voies, vote à l'unanimité.

DELIBERATION SUPPLEMENTAIRE :

Monsieur le Maire rappelle que la DDT a informé qu'elle n'instruit plus les autorisations et actes relatifs à l'occupation des sols depuis que le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de la Communauté de Communes Jura Nord est devenu exécutoire, soit le 4 février 2025.

En application de l'article R423-15 du code de l'urbanisme, le maire de la commune peut décider, par délibération de son conseil municipal, de confier l'instruction d'une partie des autorisations et actes relatifs à l'occupation des sols et à la réglementation de la publicité extérieure à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole.

Vu la complexité des lois de l'urbanisme, le Maire propose de confier l'instruction des demandes au service urbanisme du Grand Dole. L'instruction des demandes devient donc payante. Le conseil vote la proposition à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES :

MARCHE BLEUE (cancer du côlon) :

Une marche bleue sera organisée le samedi 29 mars entre les communes de Etrepigny – La Bretenière et Our. Celle-ci se déroulera sur le sentier du Guêpier, plusieurs arrêts (restauration, boisson, ...) seront organisés sur le parcours, pour la commune de Our celui-ci se situera au Four à Pain. Des informations complémentaires vous seront données sur panneau pocket et site internet.

Fin de la séance à 21 H 30